

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 271-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession la scène nationale EQUINOXE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la Scène Nationale de Châteauroux - EQUINOXE domiciliée Avenue Charles de Gaulle – CS 60306 – 36006 CHATEAUROUX Cédex pour deux représentations du spectacle « MOUTON NOIR » au théâtre l'Eclat le samedi 20 avril 2024 pour un montant de 2.848,50 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 1.184,98 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 21 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine